



APELEVIS

L'Association des Parents d'ELÈVES des Etablissements à
Vocation Internationale de l'Académie de Strasbourg

Le Président
Benoît CATHALA
24 rue de la Tanche
67000 Strasbourg.

president@apelevis.org
Tél. 07 77 82 57 18

Mme Sophie Béjean,
Rectrice de l'Académie de Strasbourg
6 rue de la Toussaint
67000 Strasbourg.

Strasbourg, le 10 juin 2019.

Objet : Sections Internationales de l'Académie de Strasbourg – tests d'admissions –

Madame la Rectrice,

Je reviens vers vous suite à la réunion du Conseil Académique des Sections Internationales (CASI) qui s'est tenue le 12 mars dernier. En tant qu'association de parents d'élèves présente dans tous les établissements à Sections Internationales de Strasbourg, l'APELEVIS a participé à toutes les séances du CASI instauré par votre prédécesseur M. Gougeon.

Dans ce cadre, elle a affirmé le besoin d'ancrage et de redynamisation des Sections Internationales de Strasbourg. Nous apporterons toujours notre soutien à des projets visant à augmenter les capacités des sections, permettre la création d'autres sections de langue, et développer l'enseignement international.

Nous sommes aujourd'hui préoccupés par les premiers résultats des différentes commissions d'admission de fin d'année. En effet, nous vivons de nouveau une situation particulièrement préoccupante avec des élèves déclarés « aptes » mais qui ne sont pas admis faute de place. Cette situation est particulièrement injuste pour les élèves dont on reconnaît le niveau tout en les excluant de ce parcours.

La rigidité des capacités d'accueil par section mise en place en 2017 ainsi que les tests de niveau (qui s'apparentent plus à des concours) qui remplacent les dossiers font peser aujourd'hui une insécurité chronique aux sections internationales qui est inacceptable, pèsent sur leur attractivité, et peuvent menacer jusqu'à leur pérennité.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation du nombre de places au collège en sections anglaise et allemande depuis 2 ans, force est de constater que la situation pour d'autres sections est critique comme le prouve par exemple la situation de 6 élèves de CM2 espagnole « admis » au collège mais qui n'ont pas de place cette année.

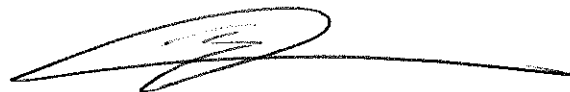
Ainsi, alors que la capacité des sections internationales devrait pouvoir s'apprécier globalement, cela n'est plus le cas depuis l'inflexibilité des quotas qui diminuent paradoxalement les effectifs en sections internationales (l'école élémentaire Schuman est par exemple passée de 418 élèves en 2014 à 381 en 2018 soit une baisse de 37 élèves). Le problème quant à l'adaptation des capacités d'accueil aux demandes réelles d'admission et à la sécurisation du parcours d'enfants ayant leur place en section internationale est à solutionner de manière urgente afin de permettre à la communauté éducative (enseignants, parents, enfants et autres acteurs) des sections internationales de Strasbourg de travailler sereinement.

Si l'article D421-133 du code de l'éducation conditionne l'admission des élèves en section internationale à la vérification de leur aptitude à suivre le type d'enseignement, il ne précise pas que cette vérification doit se répéter dans le parcours de l'élève, à chaque changement de cycle (maternelle/élémentaire/collège). De fait, dans d'autres villes, seuls les élèves souhaitant rejoindre ce parcours sont soumis à une épreuve, démontrant une diversité d'interprétation. Les élèves concernés se sont pliés aux règles demandées à Strasbourg et ont démontré leur aptitude à poursuivre ce parcours, pour lequel ils se sont investis depuis parfois 8 ans. Il est clair que la logique de continuité pédagogique voudrait qu'ils le poursuivent.

Face au nombre important d'élèves aptes à suivre cet enseignement et pourtant non admis, ne serait-il pas envisageable de créer exceptionnellement des places supplémentaires cette année ? Ne serait-il pas également envisageable à l'avenir que les élèves déjà scolarisés en sections internationales et ayant été déclarés aptes à suivre cet enseignement soient systématiquement admis dans le cycle suivant ?

Je profite enfin de ce courrier pour vous demander si les pistes envisagées de création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI, sur le modèle de l'école européenne de Strasbourg) se confirmeraient et si les établissements strasbourgeois seraient ainsi potentiellement regroupés sous l'autorité d'un « Proviseur des sections internationales » qui pourraient permettre la sécurisation du parcours pédagogique que nous souhaitons.

Je reste à votre disposition pour échanger avec vous sur ces questions. Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de recevoir, Madame la Rectrice, mes plus respectueuses salutations.



Benoît Cathala
Président
APELEVIS